

FEUILLE D'AVIS DE LAUSANNE.

N°. 40. MARDI

(Chez L. LACOMBE.)

8 MARS 1836.

Le prix de l'Abonnement à cette Feuille , pour l'année , est de 4 Francs pour la ville et 5 Batz au porteur , et 6 Francs pour toutes les autres Communes du Canton, expédiée franche de port. On souscrit en tout temps au BUREAU d'Avis , rue du Pont , N°. 11. Les lettres , paquets et argent doivent être adressés francs de port.

* * Le Bureau , pour recevoir les Avis , est ouvert tous les jours de la semaine jusqu'au soir , et le Dimanche jusqu'à midi seulement. Les Avis apportés le lundi matin seront exposés à ce que l'insertion ne s'en fasse que dans le numéro suivant de la Feuille.

AVIS JURIDIQUES.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRES.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens de feu Mr. Louis Weibel , en son vivant juge de district et membre de la municipalité de Lausanne. Le Tribunal que je préside ayant accordé à l'héritière du dit Mr. Weibel le bénéfice d'inventaire de sa succession , vous êtes invités à produire , personnellement ou par un fondé de pouvoirs , vos titres et prétentions quelconques , sans en omettre les comptes qu'on peut avoir à régler avec le défunt , par devant la commission , qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville du dit Lausanne , les mercredis 9 , 23 Mars et 6 Avril prochains , dès les trois heures à six heures de l'après-midi , sous peine de forclusion. — Les créanciers sont prévenus qu'il ne sera reçu aucune intervention au Greffe. — Donné le 19 Février 1836.

C. Guisan , président. G. Rouge , greffier.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens de feu Sieur Charles-François Coeytaux , de Daillens , en son vivant marchand de vin et propriétaire au dit Lausanne. Le Tribunal que je préside ayant accordé aux héritiers du dit Sieur Coeytaux le bénéfice d'inventaire , avec terme , selon la loi , pour accepter ou répudier sa succession , vous êtes invités à produire , personnellement ou par un fondé de pouvoirs , vos titres et prétentions quelconques , sans en omettre les comptes qu'on peut avoir à régler avec le défunt , par devant la commission , qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville du dit Lausanne , les mercredis 16 , 30 Mars et 13 Avril prochains , dès les trois heures à six heures de l'après-midi , sous peine de forclusion. — Les créanciers sont prévenus qu'il ne sera reçu aucune intervention au Greffe. — Donné le 26 Février 1836.

C. Guisan , président. G. Rouge , greffier.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens de feu Sieur Jean-Louis fils de feu François Regamey , en son vivant domicilié à Cour , qui par erreur a été désigné dans la feuille du 23 courant sous les noms d'Henri-Louis. Le Tribunal que je préside ayant accordé le bénéfice d'inventaire de la succession du dit Regamey , vous êtes invités à produire , personnellement ou par un fondé de pouvoirs , vos titres et prétentions quelconques , sans en omettre les comptes qu'on peut avoir à régler avec le défunt , par devant la commission , qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville du dit Lausanne , les mercredis 9 , 23 Mars et 6 Avril prochains , dès les trois heures à six heures de l'après-midi , sous peine de forclusion. — Les créanciers sont prévenus qu'il ne sera reçu aucune intervention au Greffe. — Donné le 26 Février 1836.

C. Guisan , président. G. Rouge , greffier.

Moudon. Tribunal de District. — Feu Philippe Veyre , de Moudon , blatier. Interventions fixées aux 14 , 24 Mars et 4 Avril.

Vevey. Tribunal de District. — Feu Mr. l'ancien colonel Isaac-Juste fils de feu Jaques-Justin Mestrezat , de Vevey. Interventions fixées aux 12 , 24 Mars et 7 Avril.

Vevey. Tribunal de District. — Feu Mr. l'ancien capitaine Jean-Pierre fils de feu Alexandre Rieder , négociant , de Vevey. Interventions fixées aux 12 , 24 Mars et 7 Avril.

DISCUSSIONS.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens du Sieur Louis-Samuel Monnier , d'Eclépends , domicilié à Lausanne. Le Tribunal que je préside a admis la cession de biens faite par le dit Sieur Monnier à ses créanciers ; mais vu la minimité de l'avoir , il a été décidé qu'il ne sera procédé à une discussion régulière qu'autant que les créanciers en feront la demande , en consignant la somme nécessaire aux frais. En conséquence , ceux qui voudront faire une telle demande , sont invités à se présenter à cet effet par devant le dit Tribunal , le douzième Avril prochain. Les créanciers pourront , pendant ce même délai , faire inscrire leurs prétentions et produire leurs titres au Greffe , sous peine de forclusion. — Donné le 3 Mars 1836.

C. Guisan , président. G. Rouge , greffier.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens du Sieur David-Elie Chollet , de Maracon , vendeur de vin , domicilié à Lausanne. Le Tribunal que je préside ayant accordé au dit Sieur Chollet la discussion de ses biens , vous êtes invités à produire ,

personnellement ou par un fondé de pouvoirs , vos titres et prétentions quelconques , sans en omettre les comptes qu'on peut avoir à régler avec le discutant , par devant la commission chargée de cette discussion , qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville du dit Lausanne , les mercredis 9 , 23 Mars et 6 Avril prochains , dès les trois heures à six heures de l'après-midi , sous peine de forclusion. — Les créanciers sont prévenus qu'il ne sera reçu aucune intervention au Greffe. — Donné le 19 Février 1836.

C. Guisan , président. G. Rouge , greffier.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens du Sieur Louis Michoud , de Lausanne , libraire et relieur , domicilié au dit Lausanne. Le Tribunal que je préside ayant accordé au dit Sieur Michoud la discussion de ses biens , vous êtes invités à produire , personnellement ou par un fondé de pouvoirs , vos titres et prétentions quelconques , sans en omettre les comptes qu'on peut avoir à régler avec le discutant , par devant la commission chargée de cette discussion , qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville du dit Lausanne , les mercredis 2 , 16 et 30 Mars prochain , dès les trois heures à six heures de l'après-midi , sous peine de forclusion. Les créanciers sont prévenus qu'il ne sera reçu aucune intervention au Greffe. — Donné le 12 Février 1836.

C. Guisan , président. G. Rouge , greffier.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens de feu Sieur Séville-Samuel Henny , de Corcelles-le-Jorat , en son vivant vendeur de vin à Lausanne. Le Tribunal que je préside ayant ordonné la discussion des biens du dit défunt Henny , ensuite de la renonciation qui a été faite par ses enfants à sa succession , vous êtes invités à produire , personnellement ou par un fondé de pouvoirs , vos titres et prétentions quelconques , sans en omettre les comptes qu'on peut avoir à régler avec le discutant , par devant la commission chargée de cette discussion , qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville du dit Lausanne , les mercredis 16 , 30 Mars et 13 Avril prochains , dès les trois heures à six heures de l'après-midi , sous peine de forclusion. Les créanciers sont prévenus qu'il ne sera reçu aucune intervention au Greffe. — Donné le 24 Février 1836.

C. Guisan , président. G. Rouge , greffier.

Aigle. Tribunal de District. — Feu Jean-Jacques Mennet , de Lutry , décédé à Ollon. Interventions fixées aux 5 , 19 Mars et 2 Avril.

Lavaux. Tribunal de District. — Feu Jean-Moïse fils de feu Jean-Michel Lavanchy , de Lutry. Aux frais des créanciers , en se déclarant le 14 Avril.

Moudon. Tribunal de District. — Feu Jacques-Siméon Débaz , de l'Abbaye de Rossanges. Aux frais des créanciers , en se déclarant le 12 Avril.

Nyon. Tribunal de District. — Jean-François Christinet , de Vaud , y domicilié. Aux frais des créanciers , en se déclarant le 13 Avril.

Pays-d'Enhaut. Tribunal de District. — Moïse Lude , allié Cottier , de Château-d'Oex , demeurant à Rougemont. Interventions fixées aux 12 , 29 Mars et 12 Avril.

Le Tribunal de première instance du District de Lausanne ayant prononcé la clôture de la liquidation des biens de défunte Demoiselle Jeanne Delagrange , du dit Lausanne , les intéressés sont invités à retirer au Greffe de ce District leurs collocations et actes de défaut , dès le lundi matin 14 du courant.

Donné le 3 Mars 1836.

C. Guisan , président. G. Rouge , greffier.

MISES PUBLIQUES.

1. La commission chargée par le Tribunal de première instance du District de Lausanne , de procéder à la discussion des biens du Sieur Louis Michoud , libraire et relieur au dit Lausanne , fera vendre en mise publique le mobilier du discutant , les vendredi et samedi 11 et 12 Mars prochain , dans l'appartement qu'occupe le discutant , maison Bourgeaud , rue Madelaine ; la vente commencera à neuf heures du matin. Le mobilier consiste essentiellement dans les outils de relieur du Sieur Michoud , divers livres , papiers et plumes , tenant au magasin de librairie , quelques meubles meublans , linge et vêtemens du discutant.

Donné , le 27 Février 1836.

C. Guisan , président. G. Rouge , greffier.

2. La commission chargée par le Tribunal de première instance du District de Lausanne , de la discussion des biens de la Demoiselle Elisabeth Kuntz , précédemment modiste à Lausanne , fera vendre en mise publique les marchandises de la discutante , le lundi 28 Mars courant et jour suivants , à la Maison-de-Ville , dès les 9 heures du matin ; lesquelles marchandises consistent essentiellement en mousseline , nansouk , taffetas , rubans , mouchoirs , indiennes , cotonnes , etc. De plus , les meubles et effets de la dite Demoiselle Kuntz. — Donné , le 4 Mars 1836.

C. Guisan , président. G. Rouge , greffier.

3. La Municipalité fera miser, le jeudi 17 courant, à 2 heures de l'après-midi, pour le terme d'une année, à dater du 1^{er}. Avril prochain, le balayage et le fumier de la place de la Riponne, d'après les conditions dont on peut prendre connaissance au Greffe.

Lausanne, le 4 Mars 1836. *Greffé de la Municipalité.*

4. La Municipalité de Lausanne fera miser, le samedi 12 Mars prochain, dans une des salles de la Maison-de-Ville, à 2 heures après-midi, les bois ci-après : En Vernand-dessous, 5600 fagots de bois divers. — Au Benenté, 20 tas de bois divers (du N°. 101 au 120). — Au Bois-Marmet, 44 tas de branches de sapin vertes.

Lausanne, le 29 Février 1836. *Greffé de la Municipalité.*

5. La Municipalité de Lausanne fera miser, dans une des salles de la Maison-de-Ville, le samedi 19 Mars courant, à 2 heures de l'après-midi, les bois ci-après : 1^o. Au Benenté, 130 tisons de sapin (du N°. 900 au 1029). — 2^o. Au Côté, 37 tas de bois divers (du N°. 102 au 138). — 3^o. A la Côte de Moille-Saugeon, 60 tas de bois divers (du N°. 56 à 115). — 4^o. Aux Corbessières, 25 tas de bois divers (du N°. 6 à 30). — Lausanne, le 5 Mars 1836.

Greffé de la Municipalité.

6. La municipalité de Moudon procédera, mardi 15 Mars 1836, à 2 heures, dans la salle de ses séances, par voie d'enquête et sous des conditions très-favorables pour les adjudicataires, à l'adjudication de la ferme des boucheries communales. Le bail datera de Pâques prochain. Le cahier des conditions déposé à la secrétairerie pour y demeurer à la disposition des personnes qui voudroient le consulter.

7. Le vendredi 11 Mars prochain, à une heure après-midi, à la Maison-de-Ville de Lausanne, le liquidateur de la masse de feu Mr. Ls. Bocion, exposera en vente : 1^o. Les deux bâtimens attenant, situés sur la place de la Riponne, qui servoient précédemment de magasin à bois au dit Mr. Bocion. Ces vastes bâtimens dans lesquels existent écurie, remise et cave meublée d'environ 60 chars de vases, dont on pourroit arranger l'acquéreur, peuvent être destinés à toute espèce d'établissements. 2^o. Les artifices et autres établissemens, construits il y a peu d'années, sur la propriété de l'Etat, appelée l'ancienne Poudrière, consistant essentiellement en deux moulins et scie ; à cette vente sera attaché le bénéfice de continuer, aux mêmes prix et conditions, le bail passé par le Gouvernement, à Mr. Bocion, jusqu'au 11 Novembre 1843. On peut prendre connaissance des conditions de ces ventes chez D. Rogivue.

8. Le samedi 19 Mars courant, à 2 heures après-midi, dans une des salles de la Maison-de-Ville de Lausanne, on exposera en vente par mise publique, sous de favorables conditions, la maison Noir, située en cette ville, rue du Pré, n°. 21. Cette maison qui a été reconstruite à neuf depuis peu d'années, consiste en un rez-de-chaussée pour magasin, arrière-magasin, chambre à lessive, cave, trois étages, mansardes, galetas et dépendances, avec un droit sur l'eau du biez qui est derrière. S'adresser, pour voir les conditions, auprès du propriétaire, au n°. 13, rue Neuve, soit auprès de Mr. le notaire Boucherle.

9. Les lundis 7 et 14 Mars courant, dès les deux heures après-midi, à l'auberge du Prieuré, à Pully, les hoirs de feu François-Louis Milliquet, dit Malherbe, de ce dernier lieu, exposeront en vente volontaire, à l'encherre, les fonds ci-après désignés, qu'ils possèdent rièce la commune de Pully. Si ces immeubles parviennent à leur valeur, l'échute s'en donnera le sus dit et dernier jour 14 Mars courant, aux conditions qui seront lues : 1^o. *A la Pierrière*, un champ de la contenance de 735 toises vaudoises. — 2^o. *Au dit lieu*, un champ de 254 toises. Ces deux champs en jeune esparte. — 3^o. *En Farine*, un champ d'environ 225 toises. — 4^o. *Au Creux des Cerises*, un pré d'environ deux poses. — 5^o. *Aux Condaminés*, un champ d'environ 37 toises. — 6^o. *Au pré de la Grange*, un pré d'environ 101 toises.

10. Le samedi 12 Mars courant, à deux heures après-midi, dans une des salles de la Maison-de-Ville de Lausanne, les hoirs de feu Louis-Benjamin Dusserre feront vendre par voie de licitation, environ un ouvrier de terrain situé en cette ville derrière l'Halle de St. Laurent, lieu dit au Pré-du-Marché, sur lequel existe un bâtiment composé de deux logemens, galetas et dépendances et spécialement un atelier de maître poêlier, où il se trouve un four, tours, étagères et autres accessoires dépendant de cet établissement. Cette vente aura lieu sous les conditions qui seront lues avant la mise.

11. On misera jeudi prochain 10 courant, à deux heures après-midi, à la Retraite, et à côté du pont du Trabandan, la fonde d'un grand chêne, avec ses grosses branches, et celle d'un châtaignier, l'une et l'autre très-saines, et propres à des constructions. En cas de mauvais temps, la mise seroit renvoyée au lendemain, à la même heure.

12. Lundi 21 courant et jours suivants, à 9 heures du matin, il se fera un encan, rue St. Pierre, n°. 14, premier étage sur le devant, consistant en bois de lit, bureaux, tables, buffets en sapin, chaises, lits de repos, pliants, miroirs, matelas, couettes, traversins, tours de lit en cotonne, linge de lit et de table, batterie de cuisine, une seille à compôte, des bouteilles vides et plusieurs autres choses qu'il seroit trop long à détailler; le tout très-propre et pour comptant.

13. Mercredi 16 courant, à 9 heures du matin, rue Mercerie, n°. 11, au second étage, il se fera un encan, consistant en bois de lit, matelas, traversins, table à manger, table ronde, table à jeu, table de nuit et autres, commodes, armoires en sapin de différentes grandeurs, chaises de paille, dites rembourrées, fauteuils, lit de repos, glaces; un service de table en porcelaine antique, un déjeuner en porcelaine blanche à bord or, verrerie, terre de pipe, batterie de cuisine et plusieurs autres objets trop longs à détailler; le tout très-propre et pour comptant.

FONDS A VENDRE.

1. Dans un quartier très-passager, une maison neuve, ayant deux caves, magasin et arrière-magasin, 3 étages, mansardes, galetas; elle est bien éclairée, ayant des jours de trois faces. S'adresser à G. Peyran, n°. 12, rue St. François.

2. Une possession située au Maupas, tout près de la ville, consistant en environ trois ouvriers de terrain, sur lequel est un bâtiment ayant un appartement, cave et autres dépendances. S'adr. pour le prix et les conditions, qui seront favorables, à Mr. J. P. Haldy, courtier.

3. Le moulin de Gressy, ayant deux rouages. S'adresser au propriétaire Jean Perret, au dit Gressy.

VENTES.

CHANTS RELIGIEUX, à 3 voix, à l'usage des Ecoles primaires; troisième édition, exactement corrigée, par Mr. Corbaz, instituteur. Prix 3 batz, et par douzaine, 3 francs.

EXERCICES DE PIÉTÉ POUR LA COMMUNION, huitième édition, corrigée et imprimée en grand caractères. Prix 25 rappes, et par douzaine, 2 francs 4 batz.

Ces deux ouvrages sont en vente au Dépôt Bibliographique, à la Cité, à Lausanne.

2. Recueil de quelques Sermons de feu Mr. le Doyen Réal, publiés par Mr. le Professeur Dufournet. — La souscription est ouverte chez les frères Blanchard, imprimeurs à Lausanne. — Le prix de souscription, payable en recevant l'exemplaire, est de un franc de Suisse.

3. Le Dictionnaire de la conversation à vendre à une perte considérable, ou à échanger contre des livres d'histoire. S'adresser au rez-de-chaussée maison Miliquet, n°. 24, rue St. Pierre.

Livres à bon marché, au BUREAU D'AVIS.

4. Histoire des Chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, appelés aujourd'hui Chevaliers de Malte; par Vertot, 5 vol. in-12. rel., 35 batz. — Histoire du Calvinisme et celle du Papisme, mises en parallèle par Jurieu, 4 vol. in-12, 30 batz. — Histoire de Genève, depuis son origine jusqu'à nos jours; par Bérenger, 6 vol. in-12, 20 batz. — Histoire de Gil-Blas de Santillane; par Le Sage, 4 vol. in-12. rel. fig., 40 batz. — Le Diable Boiteux; par Le Sage, 2 vol. in-12. fig., 20 batz. — Han d'Islande, 4 vol. in-12, 20 batz. — La Fable des Abeilles, ou les fripons devenus honnêtes gens, 4 vol. in-12, 15 batz. — Biographie militaire, contenant une notice raisonnée sur la vie et les actions des généraux et capitaines les plus célèbres, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours; par Chantreau, 1 fort vol. 80°., 10 batz. — La Religion considérée comme l'unique base du bonheur et de la véritable philosophie; par Mine. de Genlis, 2 vol. in-12, 10 batz. — La Religion et la Grâce, poèmes par L. Racine, in-12, 5 batz. — Réflexions de l'Empereur Marc-Aurèle Antonin, avec quelques remarques, in-12, 5 batz. — Maria de Marlinges; par Nicod, 2 vol. in-12, 6 batz. — Morale du Citoyen; par Bonfils, 2 vol. 80°., 10 batz. — Voyage agronomique en Angleterre, précédé du parfait fermier, 2 vol. 80°., 10 batz. — Mélanges curieux et intéressans de divers objets relatifs à la physique, à la médecine et à l'histoire naturelle, in-12, 4 batz. — Siècle de Louis XV; par Voltaire, 2 vol. in-12, 10 batz. — Soirées helvétiques, alsaciennes et fran-comtoises, 2 parties, in-12, 4 batz. — Le Solitaire du Mont-Jura, ou récréations d'un philosophe; par E. Bertrand, 2 vol. in-12, 10 batz.

De la Neutralité de la Suisse et des moyens de la maintenir, traduit de l'allemand, 80°., 7 batz. — Code du Bonheur, renfermant des maximes et des règles relatives aux devoirs de l'homme envers lui-même, envers ses semblables et envers Dieu, 7 vol. 80°. cart., 50 batz. — Abrégé de la vie des plus illustres philosophes de l'antiquité; par Fénélon, in-12, 10 batz. — Examen critique de l'ouvrage de Mme. de Staël, ayant pour titre : *Considérations sur les principes de la Révolution française*; par Bailleul, 2 vol. 80°., 20 batz. — Abrégé du Voyage du jeune Anacharsis en Grèce, 1 gr. vol. 80°., 12 batz. — Apologie du peuple Juif; par Salchli, in-12, 3 batz. — Annales de l'Empire, depuis Charlemagne; par Voltaire, 2 vol. in-12. rel., 8 batz. — Agnès de Courci; par Mine. Bennet, trad. de l'anglais, 4 vol. in-12. cart., 15 batz. — Agathoclès, ou lettres écrites de Rome et de Grèce au commencement du 4^e. siècle, trad. de l'allemand par Mme. de Montolieu, 4 vol. in-12, 25 batz. — L'Amitié trahie, ou les mémoires d'un négociant, in-12, 4 batz. — Annusemens des bains de Bade en Suisse, de Schintznach et de Pfeffers, in-12. fig. rel., 4 batz. — Les Anciens Danois, ou essai sur leur religion, leurs mœurs et leurs usages, etc.; par Mallet, 1 vol. in-12. avec carte, 5 batz.

5. Vins de Bordeaux , Sauterne , St. Emilion , St. Estèphe , Médoc , St. George , St. Gilles , Tavel , Lunel , Frontignan , Beaujolais , Mâcon , Malaga , Neuchâtel , Yvorne , St. Saphorin , au dépôt de thés et de vins , rue de Bourg , n°. 30.

6. A vendre par setier , dans une des meilleures caves de Mont , 350 pots de vin blanc de 1774 , de première qualité , à 16 1/2 batz le pot. S'adresser à Mr. Bécherrat , maison Hugonet.

7. Chez Mr. Michel Béguin , à Vevey , bon vin rouge salvagnin 1834 , première qualité , prêt à être mis en bouteilles , à 5 batz le pot de Berne , par setiers. S'adresser , pour le goûter , à Mr. Vuillet , avocat , rue Neuve , à Lausanne .

8. A vendre à bon compte , environ trois chars de vin de 1834 , bien conditionné ; plus , un vase de 24 setiers et quelques centaines de bouteilles vides. S'adresser au fermier de Mr. Berguer , à Chailly .

9. Environ un millier de bouteilles de divers vins fins à remettre en tout ou en partie , à bas prix , avec caisses pour les emballer , ou à laisser sur place. S'adresser au Bureau d'Avis .

10. Reçu une nouvelle partie de pruneaux d'Allemagne , que l'on peut céder à bon compte , au magasin de verrerie , rue de Bourg , n°. 40.

11. Des pêches sèches à 4 batz la livre , et des pruneaux de Bâle à 2 1/2 batz la livre , chez Guignard , n°. 24 , au bas de St. François .

12. Thés peccao , souchong , pouchong impérial , haison , tonkai ; le tout d'un bon goût ; poussière de thé à 12 batz la livre , au dépôt de thés , rue de Bourg , n°. 30.

13. Reçu chez Blondel , place de la Palud , de l'huile surfine d'Aix , de la plus parfaite qualité ; thon mariné , olives vertes , anchois nouveaux ; le tout à très-juste prix .

14. En commission , quelques quarterons de pois de Payerne , de très-bonne qualité , à 24 batz en prenant le tout. S'adresser au magasin n°. 21 , rue du Pont .

15. A la Bordonnnette de la graine de bette-raves blanches , reçue directement de Roville .

16. Belles barbues de deux ans , tuteurs d'arbres , pattes d'asperges et quelques beaux pêchers. S'adresser à Colomb , aux Toises .

17. Centurier-Stiffel , rue St. François , n°. 14 , prévient le public qu'il continue de tenir le dépôt du sirop de Deharambure , de Paris , connu depuis long-temps par sa vertu pour la guérison des rhumes , asthmes , catarrhes et coqueluches. Il vient d'en recevoir un envoi en qualité fraîche .

18. Très-bon vinaigre blanc , dit rouge en gros et en détail ; plus , un atelier en bois dur de rencontre. S'adresser à Jüng , maître tonnelier , rue Mercerie .

19. Chez Fréd. Jaques , rue du Pont , n°. 13 , bijouterie , quincaillerie fine ; eau de Cologne , encré et cirage de première qualité , aiguilles à tricoter et à coudre , et quantité d'autres objets trop longs à détailler. Il fait les ouvrages en cheveux , établit et raccommode tout ce qui concerne sa partie , à des prix modiques. Les personnes qui lui accorderont leur confiance seront satisfaites de ses services .

20. Au n°. 21 , rue du Pré , cotons anglais , mouliné et simple , dits roux et blanchi , dits en pelotes ; bas blancs à jour et unis , dits de filoselle et galette , dits bleus , très-forts , pour hommes et pour femmes , dits gris et de diverses nuances et qualités ; — bas de laine , camisoles en laine et en coton , jupons de piqué à bordures , dits moltonnés ; le tout à des prix modérés .

21. Au dépôt n°. 7 , rue Madelaine , on vient de recevoir un parti d'indiennes à fonds de diverses couleurs et de très-jolis dessins , à 4 1/2 , 5 et 5 1/2 batz l'aune ; guingans sans apprêt à 6 1/2 batz , fortes cotonnes pour robes , étoffes pour habillement d'hommes , futaines en velours et rayées , fortes grisettes unie et croisée , d'une aune de large ; jolies levées de gilets , sarsenettes de toutes couleurs , très-beau croisé blanc pour pantalons , dit pour corsets , fines percales en 1074 , calicots 1074 , dits 2074 , mouselines , bétilles , tulles en pièces pour voiles et bonnets , dits en bandes , dentelles , jolies cravates croisées , nouveaux dessins et couleurs solides , à 5 1/2 et 7 1/2 batz , châles , foulards , fichus , mouchoirs de poche blancs , dits en couleur , dits en mousseline , dits d'indienne ; toujours bien assorti en draps de différentes couleurs et en toiles de ménage rousses et blanchies , ainsi qu'en rouillères , soit blouses , etc. etc.

22. Des chemises en sherting pour hommes , dites en toile de ménage à bon compte , chez Mr. Leyrat-Vasserot , place de la Palud .

23. L'armement et l'équipement complet d'un grenadier ; le tout presque neuf et à très-bas prix , au dépôt n°. 7 , rue Madelaine .

24. Un habit d'uniforme , absolument neuf , d'un fin drap ; le voir chez Falconnier cadet , chapelier .

25. Un fusil , sabre , giberne , sac , habit d'uniforme et shako. S'adresser , pour voir ces objets , au magasin n°. 24 , rue du Pont .

26. Un équipement et armement de mousquetaire. S'adresser au troisième étage n°. 12 , rue de Bourg .

27. On trouve chez Margot , n°. 9 , rue Mercerie , pendant tout le temps des exercices jusqu'après le tir fédéral , du véritable blanc pour buffetterie , cire à giberne , etc.

28. Chez Greiner , à la Socque-Rouge , rue St. François , n°. 8 , on vient de recevoir un grand choix de fortes bottes neuves , bien perfectionnées , à 8 francs la paire .

Bazar Vaudois.

Cirage anglais , de Roberston , pour la chaussure et les harnais ; une partie de la grosseur d'un poïs suffit pour donner à une botte le plus beau noir et le plus beau lustre possible ; il rend le cuir souple et imperméable. Ce cirage , composé entièrement de matières grasses , et ne contenant aucun ingrédient qui puisse nuire à la chaussure , se recommande par ses qualités et surtout par la modicité de son prix ; 12 onces de ce cirage , renfermé dans une élégante boîte en métal , ne coûtent que 6 batz ; il y a des boîtes de 3 et 1 1/2 batz . Les personnes qui en prendroient par douzaines de boîtes , obtiendroient une remise de 8 pour cent. — Un assortiment de tabliers pour nourrices , imperméables , avec de très-jolis dessins et aussi souples que des foulards. — Une grande table à manger , de 6 1/2 pieds sur 3 pieds 8 pouces ; prix L. 24.

30. Le dépôt du poli anglais pour les meubles , à 6 1/2 batz la boîte , et de la poudre cosmétique pour blanchir et adoucir la peau , à 5 batz le paquet , est toujours au Bureau d'Avis .

31. Le vrai conservateur de la chaussure et des harnais , de la fabrique de l'ingénieur Julin , se vend au poids , à juste prix , chez Christian Héberlé , rue Petit St. Jean , n°. 15.

32. Une harpe d'Erard , à 7 pédales , en parfait état , pour 300 francs de Suisse. S'adresser , franc de port , à Mr. Imler , facteur de piano , à Bâle .

33. A vendre , pour cause de départ , une excellente *trompette à pistons* , avec sa caisse , de Korn , à Mayence. S'adresser rue Grand-Chêne , n°. 4 , au second étage .

34. Une quinzaine de frênes de moyenne grosseur. S'adresser au fermier de la campagne Monastier .

35. Des bouteilles de toute espèce , vides. S'adresser au rez-de-chaussée maison Milqnet , n°. 24 , rue St. Pierre .

36. Deux cents belles bouteilles doubles , propres , de demi-pot de Berne , au n°. 2 , rue du Petit St. Jean .

Garantie de 5 ans sans réparations.

37. Lampe Silvant surpassant la lampe de Carcel , et à un prix bien au-dessous , chez Renaud cadet , lampiste , rue du Pont .

38. Un habit bleu pour un jeune homme de 16 à 17 ans. S'adresser au second étage du n°. 39 , rue Cheneau-de-Bourg .

39. En commission , une bonne pendule avec sa caisse , à poids , sonnant les quarts ; un bureau à pente , et des cabarets pour servir le thé , etc. S'adresser rue Petit St. Jean , n°. 13.

40. Une quarantaine de caisses d'emballage. S'adresser au Bazar Vaudois , au Chemin-Neuf .

41. Au n°. 1 , au bas de St. Laurent , matelas , duvets , traversins , meubles neufs et d'occasion , de tous genres. Au même endroit , on achète les tours de lits verts .

42. Chez Mme. Rickly , derrière les Terreaux , maison Joël , un fourneau potager ; plus , un fourneau portatif .

43. D'occasion , en bloc ou en détail , un assortiment de divers objets en faïence bleue anglaise , tels que plats , assiettes , tasses , jattes , etc. S'adr. maison Rouge , au Chêne , n°. 3 , troisième étage .

44. Un char en face sur ressorts (soit drowsky) , à quatre places , pour un cheval , avec siège , falots et sabot pour enrayer depuis dedans. S'adresser , pour le prix , rue de Martheray , n°. 5 , et pour le voir , chez Brun , à l'écurie de St. François , près de la Poste .

45. A vendre ou à louer une ânesse portante , devant faire l'an non au mois d'Avril. S'adr. chez Ducret , laitier , à St. Sulpice .

46. Une paire de gros bœufs prêts pour la boucherie ; les voir à Rovéréaz .

47. Environ 8000 pieds de foin existant dans une grange , au hameau de Ste. Anne , près Romont. S'adresser à Mr. le Juge de Paix Wuilleret , en dite ville .

48. Aujourd'hui et jour suivants , de la saucisse fraîche et du boudin , chez Chuard , rue Grand St. Jean .

49. Aujourd'hui de la saucisse fraîche , de la compôte de Berne , chez Jaquier , rue du Petit St. Jean , n°. 10.

50. Mercredi , de la saucisse fraîche et des rôtis de porc , chez Rochat , rue Grand St. Jean , n°. 35.

51. Un tas de fumier de chèvre. S'adr. au n°. 7 , rue d'Etraz .

52. Environ 400 pieds de fumier. S'adresser chez Daniel Epi-taux , à Chavannes , sous Lausanne .

A LOUER.

1. On offre à amodier environ trois poses de terrain en pré , jardin et plantage , situées rième cette ville , avec un appartement de chambre , cabinet , cuisine et galetas ; une écurie et fenil contigu. S'adresser à Bénédict Rochat , au premier moulin de Pépinet .

2. Un piano à louer manque de place. S'adresser au magasin , n°. 15 , rue de Bourg .

ANNONCES.

1. Les personnes à qui feu Dame Beauverd née Pasche , et Demoiselle Marianne Pasche , sœur de la défunte , ancienne marchande à Oron , peuvent devoir , de même que celles qui leur doivent , sont priées de venir régler compte , ou de faire parvenir leurs réclamations à Mr. David Beauverd et à Demoiselle Marianne Pasche , à Moudon , faubourg Monborget , d'ici à la fin de Mars ; passé ce terme , on se prévaudra du présent avis .

2. Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 10 courant, qui fixe au lundi 21 Mars prochain, l'assemblée électorale de ce Cercle pour procéder au renouvellement des 15 députés au Grand-Conseil.

La Municipalité de la Commune de Lausanne avise les citoyens Vaudois domiciliés dans son ressort, que les registres civiques seront ouverts pendant cinq jours, dès le 8 au 12 Mars inclusivement, pour former l'assemblée électorale de la Commune.

Les citoyens qui, ayant accompli leur 23^e. année, demandent à exercer leurs droits politiques pour la première fois, et doivent produire leur acte de naissance, ainsi que ceux qui, sur l'invitation de la Municipalité, auront à produire des actes de bourgeoisie, de domicile ou de naissance, pour être admis dans l'assemblée électorale, devront les apporter à la Maison-de-Ville, dans la salle des séances de la Municipalité, avant le susdit jour 12 Mars.

A dater du 13 au 15 dit inclusivement, ce registre sera déposé dans la susdite salle, où chaque citoyen pourra en prendre connaissance.

La Municipalité délivrera les cartes d'admission à l'assemblée électorale, à ceux qui en feront personnellement la demande. Elle sera assemblée à cet effet dès les 10 heures du matin à midi et dès les 2 heures à 4 heures de l'après-midi, les 16, 17, 18 et 19 Mars.

Lausanne , le 29 Février 1836. — *Greffe de la Municipalité.*

3. Un concours est ouvert pour la fourniture des médicaments nécessaires à la garniture des caisses de pharmacie de campagne, destinées au service sanitaire des camps qui auront lieu cette année à Bière, savoir :

1^o. Pour l'école de cavalerie, du 1^{er}. au 30 Juin, une caisse de pharmacie d'artillerie et une de vétérinaire.

2^o. Pour le camp d'infanterie et de carabiniers, du 26 Juillet au 9 Août, 2 grandes caisses de pharmacie de bataillon et 4 petites.

3^o. Pour les revues de carabiniers, du 15 au 27 Août, une grande caisse de pharmacie de bataillon.

Ces caisses devront être garnies, pour la qualité et la quantité des médicaments, conformément au règlement du 30 Décembre 1835, sur le matériel et la tenue des caisses de pharmacie de campagne et aux tableaux qui y sont joints, dont le Commissaire des guerres fera parvenir un exemplaire à MM. les pharmaciens qui en feront la demande.

L'adjudicataire devra faire prendre à ses frais les caisses de pharmacie à l'Arsenal cantonal, à Morges; elles seront remplies chez lui en présence d'un commissaire délégué par le Conseil de Santé, à la prononciation duquel il devra se rapporter. Au licenciement de la troupe, ces caisses seront reconduites à Morges aux frais de l'adjudicataire; elles y seront vidées sous la surveillance du commissaire du Conseil de Santé, qui réglera définitivement le compte des médicaments employés. L'adjudicataire sera tenu de reprendre les drogues qui n'auroient pas servi et qui ne seroient pas détériorées.

Les soumissions devront être adressées au Commissaire des guerres d'ici au 1^{er}. Avril prochain.

Lausanne , le 26 Février 1836.

Le Commissaire des guerres, A. BOLLE, capitaine.

4. Les personnes qui seroient disposées à desservir les cantines nécessaires pendant les réunions militaires campées, qui auront lieu cette année, dans la plaine de Champagne à Bière, sont prévenues que les conditions de cette entreprise ont été arrêtées par la commission désignée à cet effet par le Conseil d'Etat, et qu'on peut en prendre connaissance dans les bureaux de l'Inspecteur général des milices et du Commissaire des guerres, ainsi qu'à propos de Mr. le lieutenant-colonel Bontems, au Devens, près d'Orbe, désigné pour commander le camp d'infanterie.

Les personnes qui désireroient connoître ces conditions sans se déplacer, pourront s'adresser au Commissaire des guerres, qui leur en fera parvenir une copie.

On rappelle à ce sujet que les réunions campées en 1836, seront :

1^o. Du 1^{er}. au 30 Juin, l'école des recrues de cavalerie, composée environ de 60 à 100 hommes.

2^o. Du 11 au 20 Juillet, la réunion préparatoire du camp d'infanterie, où assisteront environ 30 à 40 officiers.

3^o. Du 26 Juillet au 9 Août, le camp d'infanterie et de carabiniers, comprenant à peu près 1700 hommes, dont environ 90 officiers.

4^o. Du 14 au 28 Août, les revues de 6 compagnies de carabiniers, par 3 compagnies à-la-fois, soit environ 330 hommes.

Pendant le camp d'infanterie, il devra y avoir, outre la cantine des officiers, quatre cantines pour les sous-officiers et soldats, dont deux devront nécessairement être desservies par d'autres entrepreneurs que ceux de la cantine des officiers.

Les soumissions, accompagnées des tarifs indiqués dans les conditions, devront être transmises au Commissaire des guerres avant le 20 Mars prochain. — Lausanne , le 26 Février 1836.

Au nom de la Commission,

Le Commissaire des guerres, A. BOLLE, capitaine.

5. Le Comité central de la Société d'Economie rurale et domestique est convoqué pour le samedi 12 Mars, à 10 heures du matin, dans une des salles de la Maison-de-Ville, à Lausanne.

Au nom du Bureau de la Société , *D. Curchod-Chavannes, secr.*

6. Il y a environ une année, qu'avec l'autorisation du Gouvernement, une chapelle catholique a été ouverte à Morges. C'étoit un grand avantage moral et physique pour les catholiques domiciliés dans cette ville et les environs, de n'être pas obligé de faire, les dimanches et fêtes, deux à trois lieues de chemin pour assister aux offices divins. Aussi sont-ils pleins de reconnaissance envers l'Etat, qui a daigné leur accorder cette faveur.

Ils ont loué une salle pour la célébration des Saints Mystères. Pour lui donner une décence convenable, ils ont dû faire beaucoup de dépenses; mais la sacristie est encore dans un dénuement complet. Tous les objets nécessaires à l'exercice du culte sont d'emprunt et tous les frais dont il est accompagné à leur charge. Les catholiques de Morges, qui sont en général peu aisés, se confiant aux dispositions bienveillantes du public à leur égard, ont pris, dans le but de trouver quelques ressources, la résolution de former un bazar. Le Comité qui le dirige est composé de Mme. la Duchesse d'Otrante, Mme. Droz-de-Sens, Mme. Perron, Mme. Golay-Gassmann et de Mlle. de Rovréa. Ces Dames recommandent, en conséquence, leur œuvre religieuse aux personnes charitables, et les prient de leur envoyer, à cet effet, quelques objets. Les bienfaiteurs de cette chapelle naissante peuvent compter sur les prières et la reconnaissance la plus vive des catholiques. Le jour de la vente sera indiqué plus tard.

Le Doyen Reidhaar, Curé catholique de Lausanne.

7. Messieurs les membres de la Société des Vignes qui auroient quelques vignes à ajouter ou à retrancher, ou qui auroient changé de vigneron, sont instamment priés de le faire connoître dans la quinzaine au soussigné, demeurant au second étage n° 12, rue St. François. Messieurs les propriétaires qui seroient dans l'intention de se faire recevoir membres de la Société pour le perfectionnement de la culture de la vigne, pourront en faire la demande par écrit, soit à Mr. Berdez, président, soit au soussigné, au plus tard dans la quinzaine. — Lausanne , le 29 Février 1836.

Gust. A. Peyran, secrétaire.

8. La Caisse de Secours des ouvriers de Lausanne a eu, en 1835, 148 membres. Elle en a reçu 977 fr. 9 bz. 5 rap., et a livré pour journées, traitemens et remèdes de 42 malades, 863 fr. 5 bz.

9. La personne qui a laissé, en Décembre 1833, une malle en gage de sa pension, au n° 23, rue St. Pierre, est invitée à la reclamer avant la fin du mois, au n°. 12, en Pépinet; à défaut de quoi l'on en disposera.

10. Les personnes qui ont laissé en gage divers objets chez Louis Blanc , à la Barre , sont priées de venir les retirer d'ici au 30 Mars courant; passé ce terme, on en disposera.

11. Ayant encore à ma disposition deux heures par jour, je désire donner des leçons de piano ou d'allemand. Les personnes qui voudront bien m'honorier de leur confiance, peuvent s'adresser à moi , au premier étage n°. 39 , rue de Bourg , tous les jours, des les 4 à 8 heures du soir. *Dietrich*, régent de l'école allemande.

12. Mme. Trambagiolio, avantageusement connue pour blanchir à neuf les châles, voiles, crêpes, blondes, bas de soie, tapis de table, casimirs et mérinos. Elle enlève très-proprement les taches sur la soie et autres étoffes. Son mari teint en toutes couleurs la laine et la soie, rue Mercerie, n°. 21, second étage.

13. Le blanchiment des chapeaux de paille est en pleine activité, maison Jaunin , rue Mercerie, n°. 22. On raccommode aussi et remet à neuf les chapeaux et les aumônières.

14. Chez les frères Lacombe, rue du Grand St. Jean , n°. 39, on achète le vieil étain, plomb, cuivre et fonte; on paye comptant et au prix le plus élevé.

15. A la boutique n°. 2, au-dessus du Grand St. Jean , on continue d'acheter le vieux cuivre, vieux laiton, étain, plomb, ferraille, vieille batterie de cuisine, et toute espèce d'armes et d'objets antiques; on paye comptant.

16. A remettre présentement ou pour la St. Jean , une boutique d'épicerie bien achalandée. S'adresser , pour les conditions , à Mr. Jean Vincent , libraire , rue de Bourg , n°. 18.

17. Une jeune lingère , en état de faire proprement tous les ouvrages fins , se recommande pour avoir des journées. S'adresser chez Mlle. Dessales , maison du Bureau d'Avis , ou à Mme. Morel , à l'école gratuite , n°. 17 , rue du Pont.

18. Les personnes qui désireroient louer de l'administration catholique , le petit pré derrière la nouvelle église , ainsi que la côte occidentale de sa maison, au Chemin-Nenf , pourront s'adresser à Mr. J. C. Combette , à Champ-Clos , qui en fera les conditions.

19. Charles Vienuet, successeur de défunt B. Lecoultrte, à l'heure de prévenir le public qu'il suivra le même roulage d'ici à Vevey , les mardi et vendredi de chaque semaine. Les marchandises qu'on voudra bien lui confier devront être remises la veille à son dépôt chez Mr. Ramuz , commissionnaire , place St. François , n°. 1. Il espère satisfaire ceux qui lui donneront la préférence en apportant tous les soins et l'exactitude qu'exige ce genre d'entreprise.

20. La messagère Vodoz avise le public qu'elle fait tous les dimanches matin le voyage de Vevey à Martigny , et celui de Vevey à Lausanne , les mercredi et samedi de chaque semaine. Elle mettra tous ses soins aux commissions qu'on voudra bien lui donner, et les marchands seront traités favorablement pour le prix. S'adr. à la Couronne , à Lausanne .

Supplément au N°. 10 de la FEUILLE D'AVIS DE LAUSANNE, du 8 Mars 1836.

EMPRUNTS ET PLACEMENTS DE FONDS.

1. A prêter vingt mille francs sur hypothèques en premier rang, à un intérêt avantageux. S'adresser à Mr. J. P. Haldy, courtier.

2. A prêter, sur hypothèques, présentement, L. 1000, et pour la fin du mois prochain, L. 1000. On pourroit réunir ces deux sommes, si cela convenoit. S'adresser au Bureau d'Avis.

3. A prêter sous bonnes cautions, plusieurs sommes de 1000 fr., et sur hypothèque en premier rang, 800, 1600, 8000, 20,000 fr.; cette dernière somme pourra se diviser. S'adresser à G. Peyran, n°. 12, rue St. François.

4. On demande à emprunter, sous bonne caution, six cents fr. S'adresser au Bureau d'Avis.

DEMANDES.

1. On demande à acheter d'occasion, un petit foyer économique (dit à l'allemande), avec ou sans ses ustensiles. S'adresser au Bazar Vaudois, au Chemin-Neuf.

2. On demande une cheminée en molasse de moyenne grandeur. S'adresser au Bureau d'Avis.

3. On demande de rencontrer un petit soufflet de forge. S'adresser chez Pierre Besson, au bas de St. Laurent.

4. Des Dames demandent pour la Saint-Jean un joli appartement de deux ou trois chambres, cuisine et dépendances, à la rue du Grand-Chêne, ou à celle de Bourg, du côté du midi. S'adresser au magasin de Mr. Roux, parfumeur, rue de St. François.

5. On demande une apprentie ou rassujettie tailleur pour Dame. S'adresser au Bureau d'Avis.

6. On demande une apprentie courtepointière. S'adresser au Bureau d'Avis.

7. On demande présentement, pour finir d'hiverner, une vache à lait. S'adresser au Bureau d'Avis.

APPARTEMENTS A LOUER PRÉSENTEMENT.

1. Le second étage de la maison Valier, rue de Bourg, n°. 34, composé de 3 grandes pièces indépendantes, avec cuisine et toutes les dépendances nécessaires. S'adresser à Mr. Parmelin, au bas des Escaliers-du-Marché, n°. 3.

2. Le rez-de-chaussée n°. 5, au Chemin-Neuf. S'adr. à H. Gex, rue du Pont, n°. 16.

3. A 2 minutes, un appartement composé de 4 pièces et dépendances, maison Borgeaud, derrière les Terreaux.

4. Présentement ou pour la St. Jean, rue Neuve, n°. 13 B, en face de l'Eglise catholique, un très-bien appartement jouissant d'une jolie vue au midi et au nord, composé de salon, deux chambres à coucher, chambre à alcove au midi, cuisine, etc. S'adr. à F. Noir, au premier étage, dite maison.

5. Le premier étage sur le derrière, remis à neuf, maison Failletaz, rue Grand St. Jean, n°. 38, ayant la vue de Montbenon. S'adresser au magasin n°. 25, place de Pépinet.

6. Maison Noir, rue du Pré, n°. 21, un joli appartement remis entièrement à neuf, et composé de deux chambres, cabinet, alcove, etc. S'adresser à F. Noir, rue Neuve, n°. 13 B.

7. Un joli appartement. S'adresser à l'auberge de la Cigogne.

8. A louer meublé, le second étage de la maison Boucherle, place St. François; on seroit facile pour le prix. S'adr. à Fréd. Weibel, rue Grand St. Jean, n°. 16.

9. Les second et troisième étages de la maison n°. 12, rue de Bourg. S'adresser à Mr. Knab, rue Madelaine, n°. 1.

10. Le second et le troisième étage sur le devant de la maison ci-devant Louis Peneveyre, rue Martheray, n°. 54, composé chacun de 3 chambres, cuisine, caveau, bûcher et chambre à resserrer; le tout remis à neuf. S'adresser à Forestier, maître de poste, au premier étage.

11. Descente d'Ouchy, campagne Delisle, un appartement de chambre, cuisine et cabinet, avec une écurie pouvant loger trois vaches et un cheval, et un fenil; on remettoit environ deux ouvriers de terrain avec six beaux noyers. S'adr. à la veuve Delisle.

12. Un appartement très-propre, ayant une belle vue, composé de 4 ou 6 pièces, cuisine et toutes les dépendances nécessaires, au troisième étage n°. 2, rue St. Pierre. S'adresser, pour le voir, à Mme. Kesseler, en dite maison.

13. Pour le 25 Mars, un appartement de 2 chambres, dont une à cheminée, au premier étage; un dit de chambre à cheminée, cabinet et dépendances nécessaires, au troisième étage n°. 6, rue Mercerie.

14. Des appartemens de 5 ou 7 chambres, avec de bonnes dépendances, dans la maison n°. 16, place St. François. S'adresser à Mme. Boucherle, même maison.

15. Le second étage n°. 5 bis, au Chemin-Neuf. S'adresser à H. Gex, rue du Pont, n°. 16.

16. Divers appartemens et un bel établissement où il existe une forge avec ses dépendances; cet établissement, propre pour toute espèce de professions, est situé au-dessus de Martheray, maison ci-devant Bernard Rièder, maître maréchal. S'adresser à Jean Böhy, maître charpentier.

17. Un appartement de chambre, cuisine, cave, galetas, écurie, un jardin d'environ trois ouvriers. S'adresser à Moïse Samson, au vendage de vin, rue Mercerie, n°. 13.

18. Meublé ou non meublé, à Bien-Choisi, au bas du Petit-Chêne, un petit appartement de trois pièces, cuisine et les dépendances nécessaires; plus, la jouissance de la terrasse.

19. Un appartement, ayant vue sur le lac et la jouissance d'un jardin, maison David-Marcel, descente d'Ouchy, n°. 4.

20. Un grand appartement, au premier étage n°. 8, montée St. Laurent, composé de 3 grandes chambres et une petite, un corridor avec plusieurs armoires, et beaucoup d'autres dépendances; le tout réparé à neuf. S'adr. à J. G. Rupffère, n°. 56, rue de l'Halle.

21. A louer séparément, présentement ou pour la St. Jean, en s'adressant au troisième étage du n°. 7, place St. Laurent, où à Mr. F. Pilet, maître cordonnier, place de la Palud.

1°. Au n°. 14, place de la Palud, un magasin avec arrière-magasin.

2°. Dans la même maison, un appartement composé de deux grandes chambres de mansardes, exposées au soleil, avec une petite cuisine.

3°. Dans la même maison, un petit cabinet à poèle, avec une cuisine.

4°. Rue Madelaine, n°. 5 bis, au troisième étage, un joli appartement tout neuf, composé de 4 chambres exposées au soleil, cuisine, cave et autres dépendances.

5°. A Riant-Mont, par année ou seulement pour la belle saison, un petit appartement au troisième étage, composé de 3 ou 4 chambres, avec cuisine et dépendances.

22. Deux appartemens remis à neuf, maison Vaucher-Veyrassat, ci-devant hoirie Bessière, rue St. Pierre, n°. 9. S'adresser à Jacques Robellaz, rue de Bourg, n°. 30.

23. Rue de Bourg, n°. 19, le premier étage, composé de cinq pièces de chambres et de cabinet, armoire, chambre de domestique, chambre à lessive et étendage, cave, galetas, etc.; le tout bien propre. S'adresser au second étage n°. 24, rue du Pré.

24. Le troisième étage, devant et derrière, n°. 17, rue du Pont, ensemble ou séparément. S'adr. au troisième étage dite maison.

25. Le premier et le second étage de la maison du sieur Moïse Samson, composés de sept pièces, avec grande cave et autres dépendances, tout près de l'emplacement où aura lieu le tir fédéral, à Beaulieu. S'adresser au vendage de vin, rue Mercerie, n°. 13.

26. Un appartement de six pièces et dépendances, jouissance d'un jardin et d'une fontaine, rue Escaliers-du-Marché, n°. 19, maison Marindin.

27. Un joli appartement jouissant de la vue du lac; plus, une boutique, dans la maison de Mr. Rouge, rue St. Pierre. S'adresser au troisième étage sur le devant de la dite maison.

28. Un appartement ayant la vue du lac, au troisième étage du n°. 23, rue St. Pierre. S'adresser au magasin, ou au second étage sur le derrière de la dite maison.

29. Une chambre à feu avec un galetas, exposée au soleil et bien éclairée, chez Mayor, menuisier, n°. 2 bis, rue Grand St. Jean.

30. Une chambre, rue de l'Halle, n°. 50.

31. Une chambre à cheminée, chez Rochat, boulanger, place St. Laurent.

32. Une chambre proprement meublée, à cheminée et à alcove, ayant la vue de Montbenon. S'adresser à Mme. Wyder, au premier étage n°. 42, rue Grand St. Jean.

33. Une jolie chambre à cheminée, meublée, chez Lacombe, chapelier, rue du Pont.

34. Une jolie chambre à cheminée, meublée, avec ou sans la pension, au n°. 27, rue du Grand-Chêne.

35. Chambre meublée, au Pont, n°. 24. S'adresser dans la maison de Mme. veuve Chapuis, troisième étage.

36. Cité-devant, vis-à-vis du Collège, une jolie chambre à cheminée, très-bien meublée, ayant vue sur la place St. Maure et bien exposée au soleil. S'adresser au troisième étage n°. 9, rue du Pont.

37. Une chambre meublée, au second étage n°. 6, Cité-devant.

38. Au premier étage n°. 12, rue de Bourg, une chambre à cheminée, très-propre et très-bien meublée, ayant assez d'aisance pour l'usage de deux personnes, avec ou sans la pension.

39. Une chambre tournée au soleil, ayant la vue du lac et de la campagne, avec la pension, maison Gaidon, rue des Terreaux.

40. Une jolie chambre à cheminée, meublée, au premier étage n°. 19, rue Mercerie.

41. Deux chambres à cheminée. S'adresser place St. François, n°. 19.

42. Une chambre à cheminée, proprement meublée; si deux Messieurs vouloient s'en arranger, on pourroit y mettre deux lits. S'adresser chez veuve Comté, rue du Petit St. Jean.

43. On désire trouver une honnête personne du sexe pour partager une chambre. S'adresser au troisième étage n°. 7, montée St. Laurent.

44. Présentement ou pour la St. Jean, un grand magasin, place St. Laurent, n°. 27. S'adresser au second étage dite maison.

45. Pour le 25 Mars et sous de favorables conditions, une boutique d'épicerie, avec les accessoires, si on le désire, ainsi qu'un appartement très-commode et toutes les dépendances, au n°. 17, Cité-devrière.

46. Présentement ou pour la St. Jean, un joli magasin à cheminée, avec un appartement. S'adresser rue Mercerie, n°. 6.

47. Une boutique avec cuisine et chambre; plus, une écurie, rue Cheneau-de-Bourg. S'adr. à Philippe Freymond, en St. Laurent.

48. Les personnes qui auroient l'intention de s'établir dans un lieu convenable pour une forge à martinet, pourront s'adresser à Samuel Gaberthuel, au Moulin-d'Amour, rière Gollion,

49. Un petit atelier de serrurier, très-avantageusement placé. S'adresser rue Mercerie, n°. 12.

APPARTEMENTS POUR LA ST. JEAN.

1. Plusieurs appartemens, et une grande chambre à cheminée, au midi; plus, un magasin avec deux arrière-magasins à cheminée. S'adresser à Jüng, maître tonnelier, rue Mercerie, n°. 17.

2. Le troisième étage n°. 24, au Pont. S'adresser maison de Mme. veuve Chapuis, troisième étage.

3. Un appartement, maison Dunand, au Chemin-Neuf, de cinq chambres, cuisine et les dépendances nécessaires.

4. Maison Joël, rue des Terreaux, premier étage, un joli appartement de 5 chambres (dont 3 au midi), cuisine, etc., avec la jouissance d'une terrasse pour la promenade.

5. Le premier étage de la maison de Mr. Turtaz, rue Cité-devrière, n°. 29, de huit chambres, cuisine, jardin.

6. Un appartement du côté du midi, chez Dupraz, rue Grand St. Jean, n°. 34.

7. Un appartement, au premier étage n°. 3, Cité-derrière, composé de deux chambres, cuisine, cave et dépendances.

8. Le premier étage de la maison de Mme. Porta-Collet, rue St. Etienne, n°. 5.

9. Le second étage de la maison Hugonet, derrière les Terreaux, composé de salon, chambre à manger avec un balcon, deux cabinets et deux alcoves, cuisine et toutes les dépendances nécessaires; on pourroit y ajouter trois jolies mansardes tournées au midi; le tout jouissant d'une belle vue. S'adr. au rez-de-chaussée de dite maison.

10. Deux petits appartemens. S'adresser rue Cheneau-de-Bourg, n°. 43, premier étage.

11. Dans la maison de veuve Garagnon, à côté de l'Eglise catholique, un appartement tourné au soleil, composé d'un petit salon à cheminée, chambre à coucher avec de grands placards, chambre à manger, chambre de domestique, cuisine, galetas et chambre à resserrer, et l'eau dans la maison. S'adresser au plain-pied.

12. Un appartement de trois chambres et une cuisine, avec une jolie terrasse, au premier étage n°. 50, rue Martheray.

13. Un appartement, au premier étage sur le devant n°. 7, place de la Palud, composé d'une chambre à alcove, cuisine et dépendances.

14. Une grande salle qui servoit précédemment d'atelier de menuiserie et qu'on pourroit utiliser, vu sa grandeur, de tout autre manière. A côté il existe une chambre à cheminée pour logement. S'adresser à Mme. Hennein, Cité-derrière, n°. 29.

15. Une boutique avec cuisine et cave derrière. S'adresser chez Mónachon, n°. 53, rue de l'Halle.

16. Une cave avinée et parfaitement meublée de bons vases pour environ 80 chars, dans la maison n°. 30, rue de Bourg. S'adresser à Mr. Parmelin, au bas des Escaliers-du-Marché, n°. 3.

17. Une boutique bien éclairée, un appartement et un caveau, au n°. 3, rue d'Etraz. S'adresser au premier étage.

18. Une boutique et un appartement, au premier étage sur le devant. S'adresser chez Henny, n°. 22, place St. Laurent.

19. Une petite boutique avec un appartement, n°. 22, rue Saint Pierre.

CONDITIONS OFFERTES.

1. On demande, pour cocher, un homme de bonne conduite, qui entende bien la manière de soigner et conduire les chevaux. Sans témoignage qui atteste ces qualités, il est inutile de se présenter. S'adresser à Mr. Ramuz, à Malley.

2. On demande une cuisinière de 24 à 25 ans, pour une maison suisse à l'étranger; on désire surtout une personne d'un caractère agréable, active, et de toute fidélité; du reste, il est indispensable qu'elle soit munie de bonnes recommandations. S'adresser, pour les conditions ultérieures, rue Chaucrau, n°. 11, second étage.

3. On demande de suite, au Pavement, une brave fille, forte et robuste, pour filer et travailler à la campagne.

4. On demande présentement une domestique. S'adresser au second étage n°. 12, rue Escaliers-du-Marché, où l'on indiquera.

5. On demande présentement une cuisinière intelligente, active et munie de bons certificats. S'adresser au Clos-de-Bulle.

6. On demande pour la St. Jean, dans une maison de la ville, une cuisinière munie de bons certificats, et surtout propre et de bonnes mœurs. S'adresser au Bureau d'Avis.

7. On demande pour d'ici dans deux mois, une bonne nourrice dans les environs de la ville. S'adresser à Mme. Ogay, sage-femme, rue Cheneau-de-Bourg.

CONDITIONS DEMANDÉES.

1. Un jeune homme de 19 ans, fort et robuste, appartenant à d'honnêtes parents, connaissant le train de la campagne et sachant soigner les chevaux, désireroit se placer à Lausanne ou dans les environs. S'adresser chez Mogeon, prieur des ensevelissemens, maison Marquis, rue Grand St. Jean, n°. 2, second étage.

2. Une jeune fille âgée de 23 ans, désireroit se placer pour faire un ménage ordinaire. S'adresser au n°. 5, rue Chaucrau.

3. Une jeune fille de 19 ans, sachant l'allemand et le français, désire se placer pour bonne d'enfant ou fille de chambre. S'adresser chez Mmes. Veyrassat, rue St. Pierre, n°. 2.

4. Quelques bonnes cuisinières, au Bureau de Marie Baud, place de la Palud, n°. 16.

5. Une très-bonne nourrice, dont le lait est d'environ 3 mois, désire trouver un enfant à nourrir chez les parents. S'adresser à Louise Chapuisat, sage-femme, rue St. François, n°. 18.

EFFETS PERDUS.

1. Perdu un porte-cravou en argent; le rendre, contre 20 batz de récompense, chez H. Lacombe fils, chapeleur, rue du Pont.

2. Perdu le 4 Mars, en sortant du concert, un mouchoir de poche batiste fil, ourlets de moyenne largeur, un jour en dentelle tout autour; bordé d'une valencienne haute d'un doigt, légèrement fronde; les quatre coins du mouchoir ont une broderie gothique formant guirlande; le chiffre du propriétaire est aussi en lettres gothiques. On promet six francs de récompense à la personne qui le rapportera au Bureau d'Avis.

3. Perdu samedi 27 Février, à Lutry, un porte-feuille ayant le nom du propriétaire dessus; le rendre, contre 40 batz de récompense, chez Jean Marguerat, à Lutry.

4. Perdu, depuis derrière les Terreaux jusqu'au n°. 14, rue du Pont, un châle noir; le rendre au magasin de la dite maison, contre récompense.

5. Perdu, il y a 15 jours, un petit chien rouge, une étoile blanche à la poitrine, courte queue; le rendre, contre récompense, à la domestique de Mr. Delabarpe, rue Mercerie.

EFFETS TROUVÉS.

1. La personne qui, en fuyant, a abandonné un chapeau et un mouchoir sur le domaine de Beaulieu, peut réclamer ces objets chez Mr. le Juge de Paix, où ils sont déposés.

2. La personne qui a oublié un parapluie à l'Oratoire, le 19 Décembre dernier, jour de la distribution des Bibles aux catéchumènes, peut s'adresser au concierge Gge. Kohly, place St. Laurent, n°. 24; et les personnes qui ont oublié psaume, 2 mouchoirs de poche et 1 recueil de cantiques, peuvent aussi s'adresser au dit Kohly.

3. Trouvé, lundi matin, un almanach en forme de porte-feuille, contenant 3 reçus; le réclamer rue Marthéray, n°. 53, second étage.

4. Trouvé, il y a une quinzaine de jours, une paire de gants en peau; la réclamer au n°. 3 bis, Chemin-Neuf.

5. Trouvé en Mornex une luge ferrée; la réclamer au n°. 10, rue du Petit St. Jean.

6. Trouvé un psaume; le réclamer, en le désignant, au second étage n°. 12, place de la Palud.

ANNONCES DE MARIAGES A LAUSANNE.

Dimanche 6 Mars 1836.

Henri Gantin et Jeanne-Louise Emery.

Herman-Frédéric-Martin Lange et Louise-Charlotte Aubenguer dite Dupuis.

MORTS A LAUSANNE. — FÉVRIER 1836.

Le 18, Jeanne-Louise Muller, veuve de Jean-Gédéon Ruchonel, de St. Saphorin, agriculteur, âgée de 78 ans.

Le 21, Un enfant du sexe masculin, venu mort au monde, fils de Jean-Marc-Louis-François Braissant, de Chevilly, domestique.

Le 22, Louis Rodieux, de Rossinières, professeur, âgé de 33 ans.

Le 24, Jean-Rodolph-Samuel Chapuis, de Romanel, écrivain, âgé de 77 1/2 ans.

Le 25, Un enfant du sexe masculin, mort 16 jours après sa naissance, fils d'Emmanuel Verhly, de Lignerolles, conducteur de diligence.

— — Jean-Jules-Jérémie fils de Jean-François-Abram Lugeon, de Chevilly, marchand de vin, âgé de 21 ans.

Le 26, Jean-Daniel Estoppey, de Granges, âgé de 69 ans.

Le 27, Jean-Louis-Alexis fils de François-Louis Zimmermann, de Wattenwyl, Canton de Berne, journalier, âgé de 7 1/2 mois.

— — Jenny fille de Jean-Louis Millquet, de Pully, âgée de 16 ans.

— — François-Henri Lecoultrre, du Chenit, âgé de 29 ans.

Le 28, Susanne-Louise-Jenny fille de Samuel-Louis Bovard, d'Epesses, menuisier, âgée d'environ 8 mois.

— — Jacques-Michel fils de Jean-Michel Ulmer, de Renens, négociant, âgé de 10 mois et 10 jours.

Le 29, Jean-Claude Gindroz, de Poliez-Pittet, agriculteur, âgé de 80 ans et 7 mois.

— — Un enfant du sexe masculin, mort un mois après sa naissance, fils de Jean-Daniel Corsat, de Pully, tailleur de pierres.

— — Julie-Pauline fille de Jean-François-Samuel Curchod, de Dommartin, tailleur, âgée de 15 1/2 mois.

— — Jean-François Regamey, de Lausanne, agriculteur, âgé de 70 ans et 8 mois.

— — Jeanne-Catherine Chapuis, femme de Jean-Frédéric Hoffer, d'Allaman, fabricant de vinaigre, âgée de 42 ans et 9 mois.

Le 1^{er} Mars, Charlotte Fouchon, veuve d'Aloys Sigrist, du Canton d'Underwald, âgée de 68 ans.

— — Louise Coulaz, veuve de Jonas-Henri Pernet, de Morens, vigneron, âgée de 59 ans.

Le 2, Un enfant du sexe féminin, fille de Jeanne-Louise Landthome, de Buchillon, cuisinière.

— — Jeanne-Marguerite Rochat, veuve de George Grussel, de Bettens, cordonnier, âgée de 81 ans et 5 mois.

Le 3, Charles-Frédéric-Guillaume fils de feu Frédéric Ducommun, de la Corporation Vaudoise, musicien, âgé de 3 mois.

PRIX DES GRAINS.

LAUSANNE, 5 Mars 1836.— Froment, de 18 à 20 batz.— Méteil, de 15 à 16 batz.— Avoine, de 6 1/2 à 7 1/2 batz.

La moyenne du froment, 19 batz.

MOUDON, 29 Février 1836.— Froment, de 17 1/2 à 19 1/2 batz.— Méteil, de 12 à 13 1/2 batz.— Avoine, de 6 à 7 batz.

VEVEY, 1 Mars 1836.— Froment, de 18 à 20 1/2 batz.— Méteil, de 13 à 14 batz.— Avoine, de 7 à 8 batz.

YVERDON, 2 Mars 1836.— Froment, de 17 à 19 batz.— Méteil, de 14 à 15 batz.— Avoine, de 6 à 7 batz.

La moyenne du froment, 18 batz